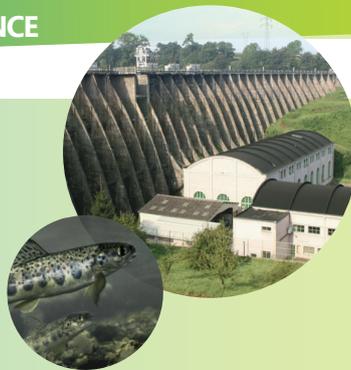


Au fil de l'eau

Bulletin numéro 14
juillet 2019

RENAISSANCE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

EFFACER - RESTAURER - VALORISER
COLLOQUE INTERNATIONAL - FRANCE



>24 -26 SEPTEMBRE 2019
RENNES - AVRANCHES

1 EVENEMENT 2 LIEUX 3 JOURS

SCIENTIFIQUES, GESTIONNAIRES, ONGS, ELUS

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : EXEMPLES
D'EFFACEMENT D'OUVRAGES EN FRANCE, EUROPE ET USA

ENSEIGNEMENTS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE

RIVIÈRES RESTAURÉES : PROJETS LOCAUX
ET BÉNÉFICES GLOBAUX

VISITE DU CHANTIER DE VEZINS
VISITE DU MONT ST MICHEL

LIEUX

Jour1
Rennes
Jour2
Avranches
Jour3
Visite de la Vallée de la Sélune

CONTACT

Corinne Ronot
European Rivers Network
corinne.ronot@rivernet.org

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

www.ern.org

CONFERENCE TRADUITE
EN FRANÇAIS ET ANGLAIS

AU SOMMAIRE

1. Comité de bassin
2. Plan Loire-Grandeur Nature et poissons migrateurs
3. Assemblée générale 2019
4. Le bassin sous tension
5. Bilan de la consultation du public
6. Trophées de l'eau
7. Veille scientifique, technique et réglementaire

Organisé par

Avec le soutien de

En partenariat avec

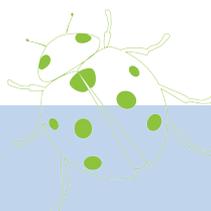


Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Séance plénière du 2 juillet 2019

Le comité de bassin a débuté par le vote favorable d'une motion adressée au Premier ministre et au ministre de la transition écologique et solidaire, sur la nécessité de s'engager pleinement sur l'urgence climatique, de disposer de budgets à la hauteur des enjeux en supprimant le plafond mordant des redevances, de réaffirmer son attachement au principe « l'eau paye l'eau » et à l'exercice d'une solidarité financière à l'échelle des grands bassins hydrographiques ainsi que de disposer d'une ingénierie territoriale de qualité pour répondre à l'urgence écologique, aux demandes d'accompagnement des territoires et à la nécessité d'exercer de nouveaux métiers au sein de l'agence de l'eau. Cette motion fait écho aux conclusions liées aux assises nationales sur l'eau qui se sont terminées début juillet avec la présentation du plan d'actions retenu pour préparer l'adaptation au réchauffement climatique des ressources en eau. Les travaux ont fait émerger 23 actions réparties en trois objectifs prioritaires : protéger les captages d'eau potable, économiser et mieux protéger l'eau, préserver nos rivières et nos milieux humides. Pour y parvenir, le gouvernement parie sur trois leviers : donner davantage de moyens aux collectivités locales, développer des outils de gestion d'eau sur le territoire, favoriser les changements de comportement des citoyens et des divers acteurs économiques. Les Agences de l'eau consacreront une enveloppe d'aides importantes entre 2019 et 2024 pour les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. La vigilance sera de mise pour éviter des projets de territoire coûteux et non efficaces comme des retenues de substitution ou encore le développement de la micro-électricité.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 avril 2019	favorable
Amendement au règlement intérieur	favorable
(délégation à la Commission planification de l'avis du Comité de bassin sur la labellisation EPAGE/EPTB)	
Election au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (un représentant au collège des usagers)	
M. Jean-Michel COMBEMOREL (EDF)	
SAGE Golfe du Morbihan	favorable
3ème cycle de la DCE	favorable
(approbation des Questions importantes, suite à la consultation du public et des assemblées)	
Labellisation d'établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux	
- EPAGE Alagnon	favorable
- EPAGE Basses vallées angevines et Romme	favorable
Programme d'action de prévention des inondations	
- PAPI Val de Loire	favorable
- PAPI de Montluçon	favorable
- PAPI du Golfe du Morbihan-Vannes agglomération	favorable
Cartographie de Territoires à risques important d'inondation	
- TRI Quimper-Littoral sud Finistère	
- TRI Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel	
- TRI La Rochelle-Ile de Ré	
- TRI Nevers	
Délibération globale	favorable
Plan de communication 2019-2021	favorable



Plan Loire-Grandeur Nature et poissons migrateurs

Appel à projets



Du 8 juillet au 30 septembre 2019, les partenaires du plan Loire-Grandeur Nature lancent un appel à projets.

Objectif : faire émerger des démarches ou approches innovantes de connaissance des populations de poissons migrateurs amphihalins et de la qualité de leurs habitats, en termes de contenus ou de méthodes.

La Loire est un réservoir de biodiversité et un axe majeur pour les grands migrateurs. La préservation du milieu de vie des poissons migrateurs et l'amélioration des connaissances est un enjeu identifié au 11^e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le Feder bassin de la Loire mobilisera 350 000 euros en 2020 pour cet appel à projets. L'agence de l'eau Loire-Bretagne pourra apporter une aide financière en complément, selon les modalités de son 11^e programme d'intervention.

Les actions d'expérimentation, de recherche, d'acquisition et/ou de valorisation de connaissances des populations de poissons migrateurs amphihalins sont éligibles.

Ces actions contribuent, par exemple, à améliorer et valoriser la connaissance de :

- la biologie des espèces,
- la dynamique et le fonctionnement,
- la caractérisation, le fonctionnement et la dynamique des habitats,
- l'aire de répartition des espèces,
- les interactions entre ces espèces et d'autres espèces animales,
- la gestion des milieux de circulation et de vie des espèces migratrices.

C'est dans ce cadre et en respectant l'objectif du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs : «La franchissabilité sans mortalité et sans retard des obstacles à l'écoulement», qu'une étude sur l'impact du silure sur un ouvrage devrait être proposée.

Vous retrouverez toutes les informations sur : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/appel-a-projets-poissons-migrateurs.html>

Assemblée générale annuelle

Ufblb

Les membres de l'Union de bassin se sont réunis le samedi 22 juin pour l'Assemblée générale 2019, dans les locaux de la Fédération nationale de la pêche en France, à Paris.

L'Assemblée générale est organisée en deux parties, l'une permettant de faire le bilan de l'exercice 2018 (bilan d'activité et bilan financier), l'autre, d'adopter le programme d'activité et le budget prévisionnel pour l'exercice 2019. Les membres de l'Union de bassin ont évoqué, ensemble, des pistes de réflexion sur lesquelles tous seront amenés à travailler en 2019. Le document de séance est disponible sur l'intranet

du réseau des structures associatives de la pêche de loisir (bibliopecte).



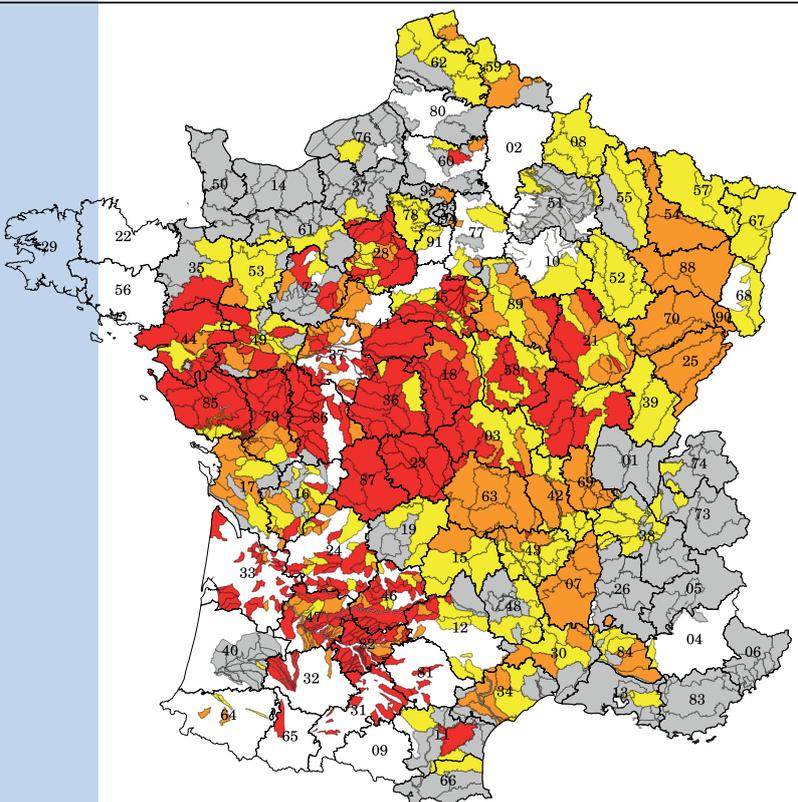
Au 18 juillet, la majeure partie du bassin Loire-Bretagne est contrainte par l'un des 56 arrêtés de restriction d'eau (sur 125 au total à l'échelle nationale). La situation inquiète et devient un sujet médiatique majeur. L'eau est une ressource plus que jamais menacée et en cet été où les canicules se succèdent, la gestion quantitative est au cœur des préoccupations comme en témoignent les récentes conclusions du second volet des assises de l'eau.

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général (CE L.210-1). La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population (CE L.211-1) mais elle doit également permettre de satisfaire ou concilier l'ensemble des usages.

Pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie, les autorités administratives peuvent prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau (CE L.211-3). Le Gouvernement a mis en place un site internet recensant ces mesures : *Propluvia*, <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Sur les 56 arrêtés pris sur le bassin Loire-Bretagne, 27 (48 %) sont au niveau « crise », 17 (30 %) au niveau « alerte renforcée », 11 (20 %) au niveau « alerte » et 1 (2 %) au niveau « vigilance ». Les arrêtés de restriction pouvant rapidement évoluer, il est conseillé de consulter régulièrement le site de la Préfecture de votre département ou à vous renseigner en mairie.

A l'heure des conclusions des Assises de l'Eau, ces sécheresses à répétition aggravées par le dérèglement climatique, nous interpellent sur la pertinence des mesures proposées qui viseraient la création de retenues coûteuses, sans que la recherche de solutions basées sur la nature ne soient privilégiées, au profit de la restauration des infrastructures naturelles et d'une meilleure gestion de la ressource en eau.



-  **Vigilance** : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
-  **Alerte** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture.
-  **Alerte renforcée** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements
-  **Crise** : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

Focus sur le Canal de Berry en Loir-et-Cher

Cette sécheresse impacte fortement les cours d'eau, les plans d'eau mais également les canaux. La Fédération de pêche du Loir-et-Cher fait face actuellement aux questionnements justifiés de nombreux pêcheurs concernant l'évolution critique de la situation sur le canal de Berry. Ce dernier n'est plus alimenté en eau par le département du Cher.

Dans son communiqué, la Fédération indique comprendre les mesures pour lutter collectivement face au manque d'eau très important mais elle insiste sur l'effort restrictif et non unilatéral. En effet, la décision du département du Cher est de fermer totalement la prise d'eau sans aucune concertation avec le département du Loir-et-Cher et sans anticipation. Les conséquences écologique, économique et touristique pour les 42,5 km de canal sont dramatiques.

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher a interpellé le syndicat du canal, par courrier, en sa qualité de propriétaire et toutes les autorités compétentes, pour qu'une action puisse être menée auprès de la Préfecture du Cher.

En marge de cette action « administrative », la Fédération a provoqué une réunion de crise avec les services de l'État et le syndicat afin d'essayer de trouver une solution pour maintenir l'eau dans ce canal. Une interdiction de prélèvement d'eau a par ailleurs rapidement été prise par arrêté préfectoral et une expertise du canal a été menée par les services de la Fédération pour trouver des solutions techniques.

Après avoir pris l'aval des services de l'Agence Française pour la Biodiversité et de professionnels tels que les pisciculteurs locaux, la Fédération de pêche a décidé de ne pas organiser de pêche de sauvetage. Elle a indiqué que : « toute manipulation des poissons entraînerait leur mort directe ou transférerait la mortalité vers le milieu récepteur avec en plus des risques de contaminations. »

Avec de telles conditions météorologiques : défaut d'oxygène et températures très élevées, la mobilisation des vases et le risque de chute rendent de toute façon, une intervention de sauvetage impossible.

Les réunions de crise se multiplient sur le bassin Loire-Bretagne afin de gérer au mieux cette situation devenue habituelle. Dans ce contexte, la Fédération de pêche du Loir-et-Cher a proposé au Préfet de son département, un plan d'action concerté permettant de maintenir un maximum de biefs en eau et ainsi d'assurer tant que possible la survie des poissons. Cette possibilité n'est pas viable à long terme d'autant plus que le canal de Berry continue de baisser, jour après jour.

Les Fédérations du bassin se mobilisent depuis des années pour préserver les différents sites de pêche.



Message d'alerte aux pêcheurs :

- ne pas intervenir sur les vannages des canaux
- ne pas organiser une récupération de poissons

*Les conséquences pourraient être dramatiques :
Le remous des vases engendrera une consommation du peu d'oxygène présent dans le milieu avec une mortalité induite des poissons.*

Plus de 6 500 avis recueillis et une forte mobilisation du réseau associatif pêche !

Vous avez pu nous croiser au Carrefour National de la Pêche en France, lors du Salon de la Pêche de Châteauroux ou sur diverses manifestations locales et vous avez accepté de répondre à la consultation du public sur la gestion de l'eau et des inondations, du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

Suite à votre avis et tous les autres, le comité de bassin Loire-Bretagne a modifié la définition des enjeux pour l'eau de 2022 à 2027, même si globalement, les pistes d'action sont jugées adaptées. Par exemple, plus d'un répondant sur deux considère que celles proposées pour garantir des eaux de qualité sont parfaitement adaptées. Le constat est encore plus vrai en ce qui concerne la réduction des pesticides/fertilisants et la mise en place de haies/ zones tampons pour piéger les polluants et limiter le ruissellement. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, les avis montrent que les pistes sont également adaptées.

Les mesures pour améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques pourraient être améliorées selon les consultés tout comme les actions liées au partage de la ressource et l'adaptation des activités aux inondations et sécheresses. Sur cette dernière question, près d'un tiers des répondants indiquent que le stockage de l'eau en hiver n'est pas adapté et ne répond pas aux enjeux actuels.

Globalement et suite à ces résultats, les répondants insistent pour une meilleure prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les autres politiques publiques ainsi qu'accentuer les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public. Ces actions permettant de mieux s'organiser pour gérer l'eau.

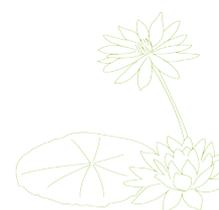
Pour finir, ils souhaitent également ajouter plusieurs pistes de réflexions et d'actions comme l'application du principe pollueur /payeur ou encore l'interdiction ou la limitation des intrants.

Le comité de bassin de début juillet a pris en compte ces avis et apporté des modifications et ajustements au document des questions importantes :

- « Il renforce la nécessaire sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'eau (jeunes publics, acteurs économiques, élus locaux...) afin de garantir la réussite des démarches et l'appropriation des enjeux de l'eau par tous. Un besoin de formation des acteurs est également affirmé ;
- Il réaffirme la coordination entre les commissions locales de l'eau (CLE) et l'ensemble des maîtres d'ouvrages (collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, associations, acteurs économiques...);
- Il met davantage en avant le rôle des têtes de bassin versant pour préserver l'eau ;
- Il prend plus en compte l'ensemble des problématiques liées aux eaux côtières (au-delà des problématiques liées aux algues vertes) ;
- Il insiste sur la poursuite des économies d'eau à tous les niveaux. »

Finalement, la prise en compte des avis permet aux membres du comité de bassin d'améliorer considérablement la définition du plan de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne pour les années 2022 à 2027.

La prochaine consultation sur le projet de Sdage 2022 – 2027 se déroulera fin 2020, début 2021.



« Il est important de valoriser des actions exemplaires qui apportent des solutions novatrices aux différents problèmes de l'eau que nous rencontrons ! »

Denis Legret, membre du comité de bassin

Le jury des Trophées de l'eau a désigné sept lauréats sur les 28 actions exemplaires nominées sur le bassin Loire-Bretagne.

- Le syndicat mixte du bassin de la Brenne (37),
 - pour la restauration de la Brenne et du Gault à Château-Renault
- Le conseil départemental de Vendée (85),
 - pour la renaturation de l'Issoire à la Chabotterie (Montréverd- 85)
- Le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (87),
 - pour l'effacement du barrage du Gué Giraud sur la Glane
- La commune de Leigné-les-Bois (86),
 - pour son engagement dans l'opération « Terre Saine, commune sans pesticides »
- L'association Anjou-Madagascar,
 - pour l'alimentation en eau potable des villages de Saharivotry (Madagascar)
- La Boule OBUT SAS (42),
 - pour la suppression des rejets liquides de l'atelier de traitement de surface des boules de pétanque.
- Le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre (22),
 - pour l'implantation de couverts végétaux sous céréales avant moisson.

Des tournages sont en cours afin de valoriser les actions primées et les trophées seront remis du 1^{er} octobre au 15 décembre 2019 lors de cérémonies locales.

Composition du jury :

- Membres du comité de bassin (dont M. Denis Legret, représentant des pêcheurs)
- Un journaliste
- Deux étudiantes en Master et BTS
- De la déléguée à l'information et à la communication de l'AELB

Lors du comité de bassin de juillet, une vidéo a été diffusée afin de valoriser l'engagement de la commune de Leigné-les-Bois (Vienne) dans l'opération « terre saine, commune sans pesticides ».

Catégorie : « sensibiliser le public et gérer l'eau de manière durable sur les territoires », Leigné-les-Bois est la première commune de la Vienne à recevoir le label national Terre Saine avec la suppression totale de l'utilisation des pesticides. Pour réussir cette transition, la commune s'est lancée dans un plan de gestion pour les espaces publics avec notamment l'acquisition d'un desherbeur thermique ou encore l'utilisation du paillage. Sans pesticides, la santé, l'environnement et la qualité de vie sont gagnants. Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez visualiser la vidéo sur <https://youtu.be/CGZra9XIZIM>.

Cabomba caroliniana Gray (Cabombaceae) invades major waterways in Belgium - K. Scheers & al. Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 22 - DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019014>

The use of native piscivorous fishes for the eradication of the invasive Chinese Sleeper, *Perccottus glenii* V. Rakauskas & al. - Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 21
DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019013>

Dietary niche divergence between two invasive fish in Mediterranean streams
C. Gkenas & al. - Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 24
DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019018>

Effects of common carp (*Cyprinus carpio*) on water quality in aquatic ecosystems dominated by submerged plants: a mesocosm study - Xiaochang Qiu & al. - Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 28 - DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019017>

Monitoring aquatic plants: An evaluation of hydroacoustic, on-site digitising and airborne remote sensing techniques - J. R. Stocks & al. - Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 27
DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019016>

Plasticity in life history traits of a cyprinid fish in an intermittent river - M. Glarou & al. Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 25
DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019015>

Fish size selection and diet composition of Eurasian otters (*Lutra lutra*) in salmonid streams: Picky gourmets rather than opportunists? - M. Sittenthaler & al. Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 420 (2019) 29
DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2019020>

De nouveaux contenus sur les cours d'eau et poissons migrateurs ont été mis en ligne sur les pages web du centre de ressources sur les cours d'eau, signalés par !

Sur les pages « Préserver et restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau » :
<https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/151>

et sur les pages « Les poissons migrateurs » :
<https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/175>

Avec notamment de nouveaux outils de sensibilisation, exposition, vidéos :
<https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/164>



Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
Pêche et Protection du Milieu Aquatique
49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS

Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire (AFPCVL)
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne
Directeur de la publication : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux
Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais
Photographies : Fnpf/Laurent Madelon, Julien Prosper, Samuel Chaplais, Laurent Dony et l'agence de l'eau Loire-Bretagne